



Conseil Municipal

Compte rendu de La séance du 17 juin 21

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H30, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Rosine GRANDIN, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE-LOPES, William MAYEUX, Caroline BREBANT, Séverine BERGER, Frédéric DO CABO, Guillaume LEBOURGEOIS, Emilie DORR.

Excusés avec pouvoir : Marie Christine FOULET qui donne pouvoir à Serge MACUDZINSKI, Florian CHABOD qui donne pouvoir à J. CHERFILS

A été désigné comme secrétaire, qui l'a accepté, Mme AZOUZA

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

↳ Introduction du Maire

Il salue la nouvelle conseillère municipale, Mme Emilie DORR, suite à la démission de Mme Marion STICH.

Il fait le tour de l'actualité depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 26 mai dernier ainsi que sur l'avancement des grands projets et dossiers. Il rappelle que la fin du couvre-feu à 23 heures est prévue le samedi 19 juin.

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 2 septembre prochain.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité ajoute à l'ordre du jour un point de dernière minute : la demande de la direction des écoles de pouvoir reporter avec l'aide financière de la ville l'action « cinéma/écoles » qui n'a pu se tenir durant l'année scolaire, du fait de la crise sanitaire.

↳ Avis et décisions

➤ Enfance jeunesse

- Chantier Concordia :

Mme AZOUZA, conseillère déléguée chargée de la jeunesse, présente le dossier : ce chantier avec l'association Concordia, se déroulera du 7 au 28 juillet avec un groupe de 15

jeunes venant d'Italie, Allemagne et France. Trois places sont réservées pour des jeunes de Saint Maximin. Les jeunes seront hébergés sous tentes dans le parc de la Maison Mandela. Le chantier interviendra sur le jardin de la tranchée ainsi que la remise en état de la butte du Larris. Des sorties diverses sont également prévues. La participation financière, sous forme de subvention à l'association Concordia s'élève à 4.520 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce chantier et autorise M. le Maire à signer la convention. Le Conseil Municipal est informé que des journées de partage sont prévues (une au mois de juillet et une au mois d'août) entre les jeunes du chantier, les jeunes de PAJ et les jeunes recrutés pour les jobs d'été présents.

- Point Ecoles :

Une présentation est faite par **M. DERNIAME**, conseiller délégué chargé de l'enfance :

- 4 tableaux numériques seront installés pour la rentrée scolaire pour le cycle 3,
- La demande de subvention « socle numérique » est accordée par l'Education Nationale pour un investissement de 3500 € pour chacune des classes élémentaires et la subvention s'élève à 70% du coût.
- La ville a reçu l'agrément pour le service civis qui interviendra pour 6 heures à la bibliothèque pour les enfants d'école maternelle et sur la salle multimédia. La mise en place est prévue pour la rentrée scolaire 2021/22
- Dénomination groupe scolaire : les deux écoles maternelle et primaire sont regroupées en un seul groupe élémentaire sous la même direction, il convient de dénommer le nouveau groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note de ces informations et décide de dénommer le groupe scolaire élémentaire « Danièle CASANOVA ».

- Projet ma ville a des talents :

M. MAYEUX, conseiller délégué, présente le dossier, il s'agit de remettre d'actualité ce qui se faisait il y a quelques années, de proposer à la population de venir exposer ses divers talents. Cet évènement permettrait de redonner du lien entre les personnes, de se rencontrer, de redonner le sourire après cette période difficile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de réactiver cet évènement qui pourrait avoir lieu au mois d'octobre.

➤ **Culture/sports/loisirs**

- Ateliers municipaux pour la rentrée scolaire 21/22 :

Après une présentation par M. BEGHIN, adjoint au maire, chargé des affaires culturelles et du sport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La reconduction des ateliers municipaux existants
- La réactivation de l'atelier portugais
- L'ouverture d'un atelier théâtre pour les jeunes de 14/18 ans
- L'ouverture d'un cours de langue arabe pour les adultes
- Le recrutement d'un nouveau professeur pour l'atelier théâtre (adultes et jeunes) suite au déménagement du précédent.

- Le recrutement d'un nouveau professeur arts plastiques, suite au déménagement du précédent.
- Confirme qu'un atelier peut s'ouvrir à partir de 8 personnes inscrites

- Projet cinéma/écoles :

M.DERNIAME, rappelle que la directrice des écoles, pour les enfants de primaire, avait pour l'année scolaire 2020/21 un projet autour du cinéma pour 6 classes. Celui-ci n'a pas eu lieu, du fait de la crise sanitaire. La direction demande le report du projet et l'aide financière de la ville déjà accordé par la ville, mais pour 9 classes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le report de cette action et du report de l'aide financière de la commune pour 9 classes.

- Actions juin/juillet :

Le Conseil Municipal est informé, suite à une présentation par **M. BEGHIN**, des diverses actions et sorties prévues pour le mois de juin :

- Le 19 juin, le printemps des poètes, reporté à plusieurs reprises du fait de la crise sanitaire
- Le 20 juin, foulées familiales dans le parc du lycée Laversine en deux groupes
- Le 20 juin, tournée de football au city-stade pour les jeunes de 11-17 ans
- Le 26 et 27 juin, portes ouvertes des ateliers municipaux
- Le 22, 24 et 26 juin : challenge scolaire de Handball, partenariat commune et Hand Ball club et écoles
- Deux jours de lecture de contes, en bibliothèque pour les classes de maternelle
- Remise des dictionnaires aux enfants entrant en 6^{ème} le 24 juin.

- Fête de la musique :

Après une présentation par **M. BEGHIN**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Le maintien de l'intervention sur la pause méridienne de l'AMEM aux enfants,
- L'annulation de la manifestation prévue à la salle aux poutres, du fait de la communication trop tardive et des grandes contraintes sanitaires. Afin de ne pas pénaliser l'association « Un pas de danse » qui devait intervenir, il lui sera proposé, dès que possible leur participation à un autre évènement.

- Programme 14 juillet :

Après une présentation par **M. BEGHIN**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise Pyrotech pour le feu d'artifice qui sera tiré à l'étang Saint Barbe
- De retenir la parade « show band Red light » pour le défilé qui partira du parking du gymnase.

- Jury concours pour les balcons fleuris :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que le jury pour le concours des balcons fleuris sera constitué de : Mesdames LEFEZ, BREBANT et DERACHE et Messieurs ROGER et CHERFILS et précise que les élus ne peuvent pas concourir.

- Projet « Escales » sur les berges de l'Oise avec l'ACSO :

M. BEGHIN, présente le projet « Escales » qui aura lieu sur les berges de l'Oise, action organisée par l'ACSO pour valoriser les berges de l'Oise. Pour Saint Maximin les manifestations seront concentrées le 18 et 19 septembre, pendant les journées européennes du patrimoine :

- Un petit train circulera avec plusieurs points d'arrêt (musée des Bombardements, église, Maison de la Pierre, Maison Troglodyte, four à chaux) pour finir sur les berges de l'Oise
- Une démonstration de taille de pierre, et atelier taille de pierre pour les enfants
- Des stands de restauration et d'exposition par les associations le long des berges (Hameau du Pont de Saint Leu)
- La présentation et dédicace du livre de Mme Grimaldi sur l'archéologie sur Saint Maximin
- Une randonnée contée pour les enfants suivie d'un atelier « fabrication d'instruments de musique
- Un concert pique-nique.
- Le 15 septembre, est prévue également pour les enfants de l'accueil de loisirs une sortie sur les bords de l'Oise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de cette action « Escales » pour le 18 et 19 septembre.

➤ **Administration générale**

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe :

Après une présentation par **M. le Maire**, un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe doit être créé suite au recrutement de l'animatrice socio-culturelle, qui prendra ses fonctions le 23 août prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la modification du tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

- Application de la loi du 06/08/2019 dite de transformation de la Fonction Publique :

Mme HASNI : revient sur la loi du 6 août 2019 et son application sur la fonction publique, qui impose aux collectivités le retour obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022 aux 1607 heures annuelles et à la fin des régimes dérogatoires, sur les congés, mis en place depuis 30 ans. Cette loi porte atteinte à la fonction publique et par-delà au service public, avec un risque grand de privatisation. Cette loi met fin aux acquis sociaux et aux congés supplémentaires en obligeant au retour des 1607 heures annuelles, alors même que dans le secteur privé, il est possible d'y déroger par accord de branches d'activité. C'est un recul social grave. Il faut réagir et soutenir le personnel et dénoncer cette loi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adresser une motion au Président de la République par laquelle :

- Il appelle au retrait de cette loi qui porte atteinte à des acquis sociaux pour un personnel exerçant des missions de proximité de service public
- Il apporte son soutien aux organisations syndicales du personnel de la fonction publique territoriale
- Il affirme que tout sera mis en œuvre pour défendre les acquis sociaux et le statut de la fonction publique.

- Marché photocopieur, suite à la Commission d'Appel d'Offres :

M. ROBERT, rappelle que le marché concernant la location des photocopieurs, arrivant à échéance, il a été relancé. Ce marché de service est d'une durée de 5 ans pour 15 photocopieurs pour les différents services communaux et écoles. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie pour analyser les quatre candidatures et a retenu celle de l'entreprise TOSHIBA qui a obtenu la meilleure note pour un coût de 22.754,04 € ttc par an. Pour information, le marché précédent s'élevait à 32.000 € pour la même prestation, soit une économie de 30%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la décision de la CAO, de retenir l'entreprise TOSHIBA et autorise M. le Maire à signer le marché

- Fermeture des services – été :

Après présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et avec l'avis favorable du Comité Technique, approuve les horaires d'été des services communaux suivants :

- Accueil mairie et service social : entre le 12 juillet et le 13 août : 8H/12H et 14H/17H
- Service de la police municipale : maintien des horaires et de la permanence du samedi
- Bibliothèque/multimédia : fermeture entre le 3 et 7 août pour inventaire ; et entre le 7 juillet et 31 août, horaires modifiés : mardi, mercredi : 10H/12H/15/18H, le vendredi 15H/18H et le samedi 10H/12H/14/17h.
- Service technique : maintien de l'astreinte technique téléphonique et horaires adaptés pour le service environnement, 7H30/12H/13/16H ou 6H/13H.
- Multi accueil : fermeture entre le 2 au 20 août inclus.

- Lancement du marché publicité et de mobilier urbain :

M. ROBERT : le marché est arrivé à terme en décembre 2020, avec la crise sanitaire un avenant de 9 mois a prolongé la durée. Il est nécessaire de lancer le marché qui sera divisé en deux parties : une convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de pré-enseignes d'une durée de 8 ans, et une concession de service de mise à disposition du domaine publique avec installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains et publicitaires sur une durée de 12 ans et concerne des abris bus, planimètre de 2 m², mobilier de 8m², écrans Led, de journées électroniques pour les informations pour la ville. Une redevance sera versée pour les deux parties.

Le Conseil Municipal, approuve le lancement de ce marché publicité et mobilier urbain.

- Non préemption café bar/tabac :

M. le Maire : les propriétaires actuels du fonds de commerce « bar tabac » ont décidé de céder celui-ci ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir ses droits à préemption sur le bail commercial du bar-tabac, il n'y a pas d'intérêt général.

➤ **Finances**

- Subvention au Comité d'œuvres Sociales :

M. ROBERT : La collectivité a l'obligation tous les ans de verser une subvention calculée sur la base 0,5% de la masse salariale de l'année précédente, soit pour 2021, 21.080 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 21.080 € pour l'année 2021, et à la majorité émet le souhait que le COS, participe davantage, à la vie de la commune comme les autres associations.

- Validation des comptes ancien budget assainissement :

M. ROBERT : Suite à la demande du receveur municipal, il est nécessaire de régulariser à 0 le compte de gestion et compte administratif du budget assainissement, alors que la commune n'a plus la compétence ; c'est une régularisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de l'ancien budget assainissement sur lequel la ville n'a plus de compétence.

- Convention avec l'OPAC « ACL Locataire » :

M. le Maire : rappelle que depuis plusieurs années, la commune adhère à la convention OPAC « ACL » relative à la mutualisation des moyens financiers pour la mise en place d'une société de gardiennage privé pour les extérieurs des cités de l'OPAC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de la convention OPAC « ACL » et exige qu'une rencontre une fois par an soit prévue pour faire un point/bilan.

➤ **Point sur les travaux**

- Travaux à lancer pour les futurs locaux pour le service de la police municipale et le service urbanisme :

Après une présentation par M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve le lancement des études et devis pour les futurs locaux pour le service de la police municipale et le service urbanisme.

- Travaux aux écoles pendant les congés d'été :

M. ROGER : fait la présentation des travaux qui seront effectués pendant l'été aux écoles, travaux établis en concertation avec la directrice.

Le Conseil Municipal, prend bonne note de cette liste.

- Travaux Juin Juillet Août dans la ville :

M. ROGER : dresse la liste des travaux prévus pour être réalisés dans les semaines qui viennent.

Le Conseil Municipal, prend bonne note de la liste présentée à savoir :

- Installation de volets roulants dans les bureaux en mairie (côté soleil)
- Poursuite des travaux dans la salle « main dans la main »
- Travaux dans les galeries souterraines
- Réfection de la toiture de la mairie

- Réfection de deux plafonds de bureaux en mairie (suite fuite du toit)
- Poursuite des travaux d'aménagement du parc communal du Larris et notamment l'installation des jeux pour enfants
- Abattage de trois arbres sur l'allée des marronniers

Informations

Le Conseil Municipal, reçoit les informations suivantes :

- Calendrier des manifestations Juillet / août / septembre
- Congés d'été des élus
- Calendrier des réunions
- Goûter des seniors qui aura lieu le 2 août dans le parc de l'enfance
- Voyage des familles au mois d'août prévu à FORMAHON
- Jobs d'été : 21 jeunes recrutés pour une semaine ou 15 jours dans différents services communaux et 6 jeunes à l'accueil de loisirs pour chacune des sessions
- Remise des dictionnaires aux enfants entrant en 6^{ème}, prévue le 24 juin prochain
- Réception annuelle du corps enseignant et personnel ATSEM, prévue le 5 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H25